

<b><u>SEANCE DU 17 JUIN 2020.</u></b>
---------------------------------------

L'an deux mille vingt, le 11 du mois de Juin, les convocations du conseil municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des conseillers municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle polyvalente, La Caillère St Hilaire, le 17 Juin 2020 à 19h30.

**PRESENTS** : Mr PUAUD Maurice, Mme AMORY-BILLAUD Aurélie, Mme RAUD Marie-Thérèse, Mr DUGAS Jean-Noël, Mme ILLIET Gwenn-aël, Mr POIRIER Florian, Mr PAIN Éric, Mme GUICHETEAU Lucie, Mme COULAIS Clara, Mr GUERINEAU Karl, Mr MERCIER Rodolphe, Mme BRUEL Ghislaine, Mme TRIGATTI Danielle, Mr PEAUD Christian, Mme SALLÉ Patricia.

EXCUSE : Mr MERCIER Rodolphe.

Mr MERCIER Rodolphe a donné procuration à Mme AMORY-BILLAUD Aurélie.

Mme AMORY-BILLAUD Aurélie a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 Juin 2020 ayant été adressé à chaque conseiller municipal, Monsieur le Maire demande s'il y a des observations.

Mme TRIGATTI informe qu'elle n'a aucune remarque sur le compte rendu mais souhaite préciser, qu'après calcul, l'augmentation de 12 000 € par an des indemnités des élus lui paraît très importante.

Mme COULAIS Clara informe que sur le point concernant les commissions communales, Mme TRIGATTI a été ajoutée à la commission du personnel alors qu'elle ne s'y était pas inscrite. Mr le Maire confirme cette erreur matérielle. Il précise que les commissions communales sont également à l'ordre du jour de cette séance de conseil, pour entériner les ajustements sur certaines commissions. Le procès-verbal de la séance du Jeudi 4 Juin 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mr le maire annonce l'ordre du jour :

- 1- COMMISSIONS COMMUNALES.
- 2- RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2020.
- 3- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES.
- 4- REGULARISATION PROPRIETE COMMUNALE A SAINT HILAIRE DU BOIS.
- 5- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN DU PLATEAU DE SECURITE SUR LA RD 31.
- 6- ENQUETE PUBLIQUE BOUYER LEROUX.
- 7- QUESTIONS DIVERSES.

**2020-06B-01 COMMISSIONS COMMUNALES.**

Vu l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil,

Vu la proposition de M. le maire de donner suite à plusieurs demandes de conseillers pour enrichir certaines commissions comme suit :

**COMMISSIONS**

VOIRIE	BATIMENTS COMMUNAUX	INFO, BM, INTERNET, BIBLIOTHEQUE	URBANISME, PLU, PC	JEUNESSE, SPORT, LOISIRS, FETES, CEREMONIES	PERSONNELS COMMUNAL	FINANCES	APPELS D'OFFRES
DUGAS	RAUD	ILLIET	RAUD	POIRIER	POIRIER	AMORY	AMORY
RAUD	DUGAS	PAIN	AMORY	ILLIET	RAUD	PAIN	ILLIET
MERCIER	GUERINEAU	COULAIS	PÉAUD	COULAIS	MERCIER	GUICHETEAU	PAIN
PEAUD		BRUEL	TRIGATTI	GUERINEAU	BRUEL	COULAIS	GUERINEAU
GUERINEAU				MERCIER	GUICHETEAU	PEAUD	
				BRUEL	PAIN	TRIGATTI	
				PAIN	TRIGATTI		
				GUICHETEAU			

**COMMISSIONS**

CCAS LA CAILLERE ET SAINT HILAIRE	CCAS ST HILAIRE	ECOLE&VIE SCOLAIRE	COMMISSION CONSULTATIVE ST HILAIRE	COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES	REVITALISATION DU BOURG ET CADRE DE VIE	CIMETIERE	CALAMITES AGRICOLES ET CATASTROPHES NATURELLES PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL
PUAUD	AMORY	ILLIET	AMORY	PUAUD	DUGAS	RAUD	DUGAS
RAUD	GUICHETEAU	COULAIS	GUICHETEAU	BRUEL	TRIGATTI	DUGAS	MERCIER
ILLIET	GUERINEAU	GUICHETEAU	GUERINEAU	ext	SALLÉ	PÉAUD	EXT
COULAIS	PEAUD	PAIN	PEAUD	ext	PÉAUD		
MERCIER	PAIN	TRIGATTI	ext		AMORY-BILAUD		
MERROUCHE	ext		ext		PAIN		
COTTREAU	ext		ext		GUICHETEAU		
ext	ext		ext				
ext	ext		ext				

**Ext** : sont des personnes non élues.

**2020-06B-02 RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2020.**

Mr le maire pose la question suivante : Le rythme scolaire à la rentrée 2020 doit il rester à 4.5 jours ou revenir à 4 jours ? Mr le maire explique que le temps des activités péri scolaire est trop court, cela ne génère pas une bonne organisation pour le bien-être de l'enfant.

La parole est donnée aux adjoints en charge ce dossier, Mme ILLIET et Mr POIRIER.

Mme ILLIET, adjointe à la vie scolaire informe qu'elle a assisté au conseil d'école qui s'est tenu le Lundi 15 Juin dernier. Lors de cette réunion, la question du rythme scolaire pour la rentrée 2020 a fait l'objet d'un vote. Le conseil d'école a voté à l'unanimité un retour à un rythme à 4 jours. Mme ILLIET propose au conseil municipal de suivre cet avis et de voter un retour à un rythme scolaire de 4 jours.

Mme TRIGATTI intervient auprès de Mme ILLIET en lui demandant si les nouveaux conseillers ont été destinataires du travail effectué en début d'année par le comité de pilotage en partenariat avec Mme BOUDEAU, inspectrice académique et les Francas. Le conseil répond par la négative. Mme TRIGATTI trouve qu'il est très dommage de faire voter les élus sur un sujet sans éléments. Elle donne donc lecture de l'intégralité de l'enquête qui a été menée auprès des différents acteurs du rythme scolaire (enfants, parents, agents et enseignants). Mr PEAUD vient compléter son propos concernant la difficulté de se positionner lorsque le cadre réglementaire n'est pas clair. Il aborde l'intérêt de l'enfant et en premier lieu l'indispensable acquisition des apprentissages fondamentaux chez les élèves. Il explique que les élèves sont plus performants le matin et que c'est en cela que le rythme a 4.5 jours à un intérêt.

Mme COULAIS intervient et abonde les propos de Mr PEAUD pour informer que le planning proposé par les enseignants allonge la matinée de l'élève (matinée de 9h à 12h20). Mr PEAUD explique que 20 minutes supplémentaires après 12h ne remplaceront jamais les apports d'une matinée travaillée pour les élèves.

Mme GUICHETEAU intervient pour expliquer que le problème principal dans l'organisation des 4.5 jours est le temps des TAP qui mets les enfants sous pression. Les agents sont également très stressés par ce temps ce qui créer des tensions. De son point de vu, même si les enfants doivent se lever le mercredi matin pour aller au centre de loisirs, ils seront moins sollicités et pourront davantage souffler dans la semaine. Elle reconnaît l'investissement de tous dans ce dossier.

Mme AMORY-BILLAUD avise le conseil qu'elle trouve difficile de trancher ce dossier. Elle demande s'il est possible de reporter ce point afin que chaque conseiller puisse compléter ses informations. Elle trouve dommage de changer de rythme pour ce qu'elle perçoit comme une mauvaise organisation.

Mr POIRIER intervient pour expliquer que la décision de la commune doit être parvenu à l'inspection académique pour le 20 juin dernier délai. La décision doit donc être prise lors de cette séance de conseil.

Mr PAIN intervient pour compléter le propos de Mme AMORY-BILLAUD sur la difficulté de positionnement.

Mme TRIGATTI explique que plusieurs scenarios ont déjà été travaillés et présentés aux parents d'élèves et aux enseignants prenant en compte les ressenties du sondage. Elle alerte le conseil municipal sur l'ouverture du centre de loisirs et le coût financier de cette organisation pour les familles.

Mme ILLIET demande à l'opposition pourquoi les enseignants n'ont jamais été écoutés dans leur proposition. Mme TRIGATTI informe que les enseignants ont toujours été associés au comité de pilotage et qu'aucune proposition n'a jamais été transmise de leur part à cette occasion.

Après débats, le conseil municipal à la majorité des membres (pour : 10, contre : 4, abstention : 1)

DECIDE que le rythme scolaire sera de 4 jours semaine à la rentrée 2020.

CHARGE Mr le Maire de demander une dérogation à l'inspection académique pour ce dossier.

Mme TRIGATTI demande ce qu'il en est des temps 2S2C ? Elle souhaite également savoir comment est envisagé la réouverture totale de l'école à partir du lundi 22 juin ? Mr POIRIER explique que le protocole sanitaire est juste sorti. Mme ILLIET explique qu'une réunion de la commission vie scolaire se tiendra le lendemain sur ce sujet.

### **2020-06B-03 – LOCATION DE SALLES MUNICIPALES**

Depuis le 15 mars dernier, la crise sanitaire liée au COVID-19 a eu pour conséquence la fermeture des salles communales.

Les personnes qui avaient louées nos salles et versées des arrhes ont eu le choix de reporter leur location ultérieurement ou bien de l'annuler.

Il est proposé au conseil municipal de se déterminer sur un éventuel remboursement des arrhes pour les personnes qui ont annulés leurs locations. Monsieur le maire rappelle que le contexte de la crise sanitaire est une situation exceptionnelle. Il propose au conseil municipal de prendre une délibération générale afin d'ouvrir la possibilité de remboursement des arrhes en cas de sécurité des bâtiments, catastrophe naturelle ou crise exceptionnelle.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal à l'unanimité

- DECIDE du remboursement des arrhes pour les locations qui ont dues être annulées du fait de la commune pour une circonstance exceptionnelle ou de sécurité.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

Mme AMORY-BILLAUD demande quelle est la position à tenir pour les locations de salles municipales du mois d'août ? Au vu des contraintes sanitaires et de la nécessaire réorganisation des services, Mr le maire propose de ne rouvrir les salles communales qu'en septembre 2020.

### **2020-06B-04 - REGULARISATION PROPRIETE COMMUNALE A SAINT HILAIRE DU BOIS.**

Une maison située à St Hilaire au carrefour de la RD 31 et 123 a été récemment rachetée. Lors de cette vente, le futur propriétaire nous a sollicité afin de régulariser un espace public se situant actuellement dans sa parcelle.

Cet espace situé dans le carrefour correspond au parterre et au cheminement piéton.

Lors de sa séance du 26 Novembre dernier le conseil municipal a décidé de faire passer le géomètre afin de délimiter une nouvelle parcelle correspondant à l'espace public réel et de régulariser. Le prix de rachat a été défini par le conseil municipal au prix d'achat à 2€ le M<sup>2</sup>.

Le Géomètre est passé, et la nouvelle parcelle à racheter est de 24 m<sup>2</sup>. Le coût de rachat s'élève donc à 48 €, frais de notaires à charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- DECIDE le rachat de la parcelle 230 C 1621 de 24 m<sup>2</sup> à un prix de 2€ le m<sup>2</sup> soit 48€.
- AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-06B-05- CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ENTRETIEN DU PLATEAU DE SECURITE SUR LA RD 31.**

Le département de la Vendée nous a transmis une convention pour fixer les autorisations de constructions des ouvrages de sécurités sur le nouvel aménagement du bourg de Saint Hilaire. Cette convention fixe également les responsabilités de chaque partenaire concernant l'entretien des plateaux surélevés situés sur cet espace de centre bourg sur voie départementale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal  
 - AUTORISE le Maire à signer tous documents dans ce dossier.

### **2020-06B-06 ENQUETE PUBLIQUE BOUYER LEROUX**

Mr le maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique concernant l'extension de la carrière de BOUYER LEROUX au lieu-dit la FORTUNIERE a été ouverte du 16 juin au 16 Juillet 2020. Le projet complet est à votre disposition en mairie. Mr le maire laisse la parole à Mr GUERINEAU, représentant du CLIS du bois des blettes concernant ce dossier. Celui-ci explique qu'il s'agit du dossier d'ouverture d'un nouvel espace de carrière. Il explique au conseil municipal qu'un commissaire enquêteur situé à la mairie de Saint Cyr des Gâts tient des permanences pour tous renseignements ou réclamations sur le dossier d'extension. Il est précisé au conseil municipal que l'Agence Régionale de Santé a remis un avis favorable au projet.

Mr le Maire recueille l'avis du conseil municipal, celui à l'unanimité émet un avis favorable au projet.

### **2020-06B-07 QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal des félicitations qui lui sont parvenus pour leur récentes élections : Mr Bruno RETAILLEAU, Sénateur de Vendée, Mr Pierre HENRIET, Député de Vendée, Mr Jean Pierre AUVINET, Président du Conseil Départemental de la Vendée, Mme HYBERT, Présidente de l'intercommunalité Sud Vendée Littoral, Mme Catherine POUPET, Conseillère Départementale, Mr Jean Pierre de LAMBILLY, Conseiller Départemental honoraire, Mr Philippe RICHIER, Maire de Bazoges en Pareds, Mr Claude CLERJAUD, Maire de Thouarsais Bouldroux.

Monsieur le Maire rappelle que plusieurs contacts ont été pris avec des propriétaires défaillants dans la taille de leur haie en bordure de route (Rue de la raffinerie et grand 'rue). Il informe que la haie située au 43 rue de la raffinerie a d'ores et déjà été taillée. Mme SALLÉ explique qu'elle l'a été par le voisin suite à l'accord des propriétaires.

Mme TRIGATTI demande ce qu'il en est des autres dossiers. Mr le maire explique qu'il a les propriétaires régulièrement au téléphone pour faire réaliser ces travaux.

Mme BRUEL intervient et propose qu'une mise en demeure soit réalisé afin de faire exécuter d'office ces travaux. La sécurité des piétons étant en jeu, cela lui semble primordial de s'en occuper au plus vite.

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal de deux devis concernant des travaux d'entretien de bâtiment :

Le premier concernant des travaux de peinture sur les portes de l'Eglise Saint Hilaire de l'entreprise SIREAU pour un montant de 1 582.96 €.

Mr PEAUD intervient pour préciser que l'urgence sur l'Eglise Saint Hilaire est le ballet qui fuit et sert d'abri bus aux scolaires.

Le second devis correspond aux travaux de remise en place des volets dans le bureau du maire. Il correspond au remplacement des deux pierres. Mr le maire donne lecture du devis de l'entreprise RAGER pour un montant de 644.40 €.

Mme TRIGATTI demande à Mr PUAUD s'il n'a qu'un devis à présenter au conseil municipal ? Mr PUAUD confirme qu'il ne souhaite solliciter qu'une entreprise pour ces petits travaux.

Monsieur le maire explique que les horaires de la mairie de La Caillère changeront en septembre avec une ouverture un après-midi par semaine.

Monsieur le maire explique qu'il a pris rendez vous avec le camion pizza et que celui-ci viendrait les mercredis soir à partir de septembre

Mme ILLIET explique que la lettre d'information est en cours de rédaction et qu'un espace a été prévu pour l'opposition. Elle explique qu'un texte allant jusqu'à 250 mots peut être édité.

Madame COULAIS demande s'il est prévu de transmettre les comptes rendus aux candidats non élus pour les informer de ce qui se passe au conseil municipal. Mr le maire lui explique que les comptes rendus sont publics et consultables sur le site internet de la commune.

Madame BRUEL informe qu'elle souhaiterait qu'une boîte mail individuelle soit créée pour chaque secrétaire afin de faciliter ses transmissions pour la lettre d'information dont elle s'occupe.

Madame BRUEL demande à l'opposition si un règlement intérieur existe sur la commune ? Monsieur le maire l'informe que non et que selon l'art 2121-8 dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Mr le maire rappelle que le conseil a été installé le 25 mai dernier.

Mme RAUD informe le conseil municipal de plusieurs travaux à faire réaliser : une reprise du réseau d'eaux pluviales sur la rue de la Salette et la place St Jean, un fossé à recréer aux orties, et un busage d'entrée de maison à chantejaud. Elle présente un devis qui avait été demandé en début d'année et explique que le vote du budget était attendu pour finaliser ces travaux. La crise sanitaire a encore prolongé ces délais.

Elle propose de valider ce devis de l'entreprise Vendée Service Emulsion pour un montant total de 3 492.00 € TTC. Mr PEAUD intervient en expliquant que trois entreprises ont été sollicitées mais seule Vendée Emulsion Service a répondu. Le conseil municipal valide ce devis.

Mme RAUD informe qu'il ne reste plus qu'une case au columbarium du cimetière de La Caillère. Au cimetière de St Hilaire la dernière colonne contient encore deux cases de libre. Elle explique au conseil qu'elle a demandé des devis à plusieurs entreprises pour la fourniture de nouvelles colonnes dans les deux cimetières. Ce point sera abordé au prochain conseil municipal.

Mme RAUD expose au conseil municipal la demande de Mme ELISABETH habitante au lieu-dit Barraud à Saint Hilaire du bois. Elle explique que cette personne souhaite faire l'acquisition d'un délaissé de voirie situé derrière sa maison. Or ce délaissé de voirie desservait des terrains privés à qui l'accès doit être assuré.

Mr PEAUD vient compléter le propos de Mme RAUD en expliquant que les terrains ont un autre accès et que Mme ELISABETH a recueilli l'accord des propriétaires concernés.

Le conseil municipal donne un accord de principe sur la cession de ce délaissé à Mme ELISABETH au prix de 2 € le m<sup>2</sup>. A charge, désormais pour elle, de faire passer le géomètre et de supporter les frais de notaire.

Monsieur PAIN fait remarquer que la circulation des semis remorque dans la rue de la tour s'est, à son sens, intensifiée.

Mme TRIGATTI demande à Mr le Maire ce qu'il en est des caravanes installées sur un terrain privé dans la ZA la Gare. Elle précise que ce terrain est classé en zone A et donc que le stationnement de caravane ne doit pas être autorisé. Monsieur le maire confirme que le stationnement n'est autorisé que pendant trois mois, ensuite une déclaration préalable doit être déposée en Mairie. Il explique que cette famille est en recherche de logement et qu'un contact avec Vendée Habitat sera pris prochainement pour les accompagner au mieux.

Mme TRIGATTI relate les plaintes d'habitants concernant l'accès au service postal pendant les travaux. Mr PUAUD explique qu'il a contacté personnellement ces personnes.

Mme SALLÉ informe que les cimetières sont très enherbés. L'adjoint à la voirie confirme et prévoit une intervention des agents rapidement.

Mme SALLÉ explique que les sentiers pédestres sont envahis de broussailles et que les randonneurs sont déçus. L'entretien de ces chemins était réalisé par l'association des cinq chênes en collaboration avec l'amicale hilairoise. Mme GUICHETEAU explique que plusieurs personnes de Saint Hilaire seraient intéressées pour reprendre cette activité. Il est proposé de se rapprocher de l'amicale dans un premier temps.

Mme SALLÉ demande ce qui est envisagé concernant le personnel de l'école au vu de la décision du retour à 4 jours ? Mr POIRIER explique qu'il est envisagé de transférer les heures d'encadrement des enfants sur du temps d'entretien des locaux. Il explique que cela devrait permettre de maintenir les heures des agents et de proposer des régularisations pour certaines. Mr POIRIER informe de sa neutralité et transparence dans ce dossier.

Mme BRUEL remercie les conseillers municipaux de signer les formulaires sur le droit à l'image situés dans leur pochette.

Monsieur le Maire clos les débats et la séance est levée à 21h21

Le Maire,  
Maurice PUAUD.

AMORY-BILLAUD Aurélie (Secrétaire de séance)		RAUD Marie-Thérèse	
DUGAS Jean Noël		ILLIET Gwenn-Aël	
POIRIER Florian		PAIN Éric	
GUICHETEAU Lucie		COULAIS Clara	
GUERINEAU Karl		MERCIER Rodolphe	Absent Procuration à Mme Aurélie AMORY- BILLAUD.
BRUEL Ghislaine		TRIGATTI Danielle	
PEAUD Christian		SALLÉ Patricia	